



LE COLLECTIF INTERASSOCIATIF SUR LA SANTE

AFD - AFH - AFM - AFP - AIDES - Alliance Maladies Rares - APF - AVIAM - CSF - FFAAIR - Familles Rurales - FNAMOC - FNAP-PSY - FNAIR- FNATH - Ligue Contre le Cancer - Le Lien - ORGECO - SOS Hépatites - UFCS - UNAF - UNAFAM - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose.



Lundi 7 mars 2005

Première rencontre nationale des représentants des usagers dans les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI)

Le collectif inter associatif sur la santé (CISS) a réuni les 5 et 6 mars 2005, pour la première fois, l'ensemble des représentants des usagers dans les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI) lors d'une rencontre co-organisée par l'association le Lien.

Les CRCI ont été créées par la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Au 31 décembre 2004, 5500 dossiers avaient été déposés auprès de ces commissions.

Il est apparu important au CISS de réunir, à la date anniversaire des trois ans de cette loi, les acteurs de ce dispositif de règlement extra judiciaire des conflits dans le domaine de la santé.

Près de 200 représentants ont pu dialoguer avec : Bernard Kouchner auteur de la loi du 4 mars, Claude Evin grand témoin de la journée, des présidents de CRCI, le Président de la Commission Nationale des Accidents Médicaux (CNAM) et le Directeur général de l'Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux (ONIAM), des médecins de recours, des avocats, des assureurs. Cette journée d'échanges fut ponctuée par des témoignages de victimes et conclue par le Directeur de la sécurité sociale.

Trois tables rondes ont permis d'aborder les thèmes suivants:

- Le fonctionnement interne des CRCI.
- Le rôle, la qualité et l'évaluation de l'expertise ; l'accompagnement des victimes.
- Les avis : analyse et critique.

Fort des enseignements issus de cette rencontre le CISS rendra public, dans les semaines qui viennent des recommandations visant à améliorer le dispositif de conciliation et d'indemnisation des victimes après les avoir préalablement communiquées au Ministre en charge de la santé.

Contacts presse : Jean-Luc BERNARD Président du CISS 06.62.09.71.29.